



# RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ  
EN COURS DE VALIDITÉ  
Imprimé le 16/10/2025 8:36

## Dossier

| N° DOSSIER             | DATE DE DÉPÔT   | PAR             |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| PC 059403 19 C0002 M01 | 16/10/2025 6:27 | WARDZIAK Jérémy |

## Dossier Parent

| LE PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE MODIFICATIF DU PERMIS | DÉLIVRÉ LE    |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| PC 059403 19 C0002                                                  | 9/12/2019 0:0 |

Fera l'objet d'un permis modificatif tacite à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre demande.  
Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent

- 03 27 48 53 98
- ADS@agglo-porteduhainaut.fr

MILLONFOSSE